



## Commande annulée pour erreur de prix sur le site

Par **NIEL Christophe**, le **10/03/2017** à **21:37**

Bonjour,

Le 21 Février j'ai commandé sur le site xxxxxx un barbecue "xxxxxx".

Le 27 Février xxxxxx m'écrit pour me dire que l'expédition n'est pas confirmé par le vendeur. xxxxxx me dit que je peux prendre contact directement avec le vendeur sans me donner de lien à suivre ou de contact sauf un nom.(pour moi le vendeur c'est xxxxxx !)

Le 01 Mars je vais sur le site d'xxxxxx qui marque qu'ils ont "nous avons reçu votre commande" et "livraison estimée le 07 Mars.

Le 05 Mars je reçois un mail d'xxxxxx qui me dit "commande annulée à la suite d'une erreur d'affichage de prix par le vendeur.

ma question est simple:

xxxxxx a t il le droit d'annuler une commande validé parce que le prix indiqué sur leur site n'était pas le bon???

Merci de m'aider à comprendre s'il vous plait.

J'ai des photos d'écrans qui prouve tout ce que j'ai écrit.

Par **NIEL Christophe**, le **18/03/2017** à **10:52**

Merci Janus pour la réponse.

Mais jusqu'où c'est une affaire et à partir de quand c'est une erreur manifeste???

J'ai payer 602€ un produit qui est actuellement à environ 1000€!!!